

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2022

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Maud CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Pascal THIBAUT, Renaud ROBERT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Sarah COLLOBER à François BOCK ; Cécile CERISIER à Dominique GUYONNET ; Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK ;

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 19

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation de procès-verbal

Le procès-verbal du 27 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Vote 19 Pour

2 – Aide financière pour les enseignes des nouveaux commerçants et artisans

Joël LAFRECHOUX rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de conditionner l'attribution de l'aide de 1 000 € proposée aux nouveaux commerces s'installant à Gençay.

La commission commerce réunie le 8 novembre présente sa proposition.

L'aide qui était « généraliste » est ramenée à l'enseigne « physique » des commerces, sous deux critères :

- déclaration préalable déposée en mairie (travaux...) ;
- et présentation de la facture.

Sur 19 dossiers déposés, seuls 7 répondent aux critères : Chic Dépôt, Escale Beauté, La Source Bleue, Image et Plan, Garden, Mon Pack Habitat et la SCI Montecolino (HEBRAS- ARLAUD).

La proposition est soumise au vote. Vote 1 contre 18 Pour

3 – Subventions aux associations

Depuis 2020, les demandes arrivent « au fil de l'eau » et de nombreuses associations ne déposent plus de demandes de subventions.

En 2022, la somme de 11 625 € a été attribuée comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des Amis du Vieux Château	600 €
Association des Donneurs de sang bénévoles	150 €
Aquatique Club Gençay/St-Maurice	150 €
Centre Culturel La Marchoise	5 000 €
Comité de Jumelage de Gençay et sa région	500 €
D'Rives en fêtes	500 €
Et si on dansait	75 €
La pétanque gencéenne	100 €
Les compagnons de la Clouère (Course à pieds)	450 €
Les compagnons de la Clouère (Cyclos)	250 €
Pays Gencéen Basket Club	1 200 €
Qi Gong et Bien être	100 €
SLC Gençay Tie à l'arc	550 €
Shotokan Karaté Club de Gençay	500 €
Tennis Club de Gençay/Usson	600 €
Union musicale La Liberté	550 €
Vitaligne	200 €
Volley loisir et détente Gençay	150 €
TOTAL	11 625 €

L'enveloppe globale 2023 est fixée à 18 900 €. Afin d'éviter les excès, il est proposé de fixer une date butoir de dépôt des demandes (31 mars) et d'en informer les associations de Gençay.

Vote 19 Pour

Monsieur le Maire demande à madame Isabelle BOETSCH de quitter la salle pour ne pas prendre part aux échanges, afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans la décision. Il précise que la voix de madame Sarah COLLOBER ne sera donc pas exprimée dans cette affaire, ayant donné son pouvoir à madame Isabelle BOETSCH.

L'Organisation Mondiale du Mouvement des Scouts a déposé une demande de subvention de 100 € pour la participation de quatre jeunes de la commune de Gençay, à un rassemblement (JAMBOREE SCOUT MONDIAL) qui réunira des scouts du monde entier en Corée du 01 au 12 août 2023. Quatre enfants de Gençay sont concernés par ce voyage.

Après délibération, la subvention aux Scouts de France est accordée.

Vote 16 Pour 1 Abstention

4 – Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté quatre agents pour le recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Ces agents se partageront quatre secteurs.

Il est proposé une rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1.50 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 1.04 € par formulaire " feuille logement " rempli
- Forfait de 150 € pour les journées de formation
- 100 € pour les frais accessoires (carburants, vélo etc...) pour les districts 3, 4 et 5
- 50 € pour les districts 6 et 7, soit une enveloppe estimée à 4 719 €.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales de 2049,29 € qui restent à la charge de la commune.

Vote 19 Pour

Les identités et photos des agents seront portées dans le bulletin municipal qui sera distribué en décembre aux habitants de la commune.

5 – Terrains Impasse des Brandes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations en date des 29 octobre 2020 et 23 juin 2022, le Conseil Municipal avait entériné la vente des deux parcelles situées Impasse des Brandes.

Il rappelle qu'un compromis de vente avait été signé pour l'acquisition d'une parcelle mais que l'acheteur potentiel a indiqué par courrier qu'il n'a pas eu droit au prêt et qu'il demande la résiliation du compromis de vente signé le 25 février 2022.

Après étude pour le déplacement du transformateur qui était situé sur cette même parcelle, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le coût des travaux est très élevé et propose de retirer ces deux parcelles à la vente en annulant les deux délibérations indiquées ci-dessus.

En compensation, il propose de poursuivre le projet de végétalisation du territoire de Gençay et de réserver cet espace pour la plantation de nouveaux arbres et végétaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le retrait à la vente des 2 terrains sis Impasse des Brandes, cadastrés AT 166 et AT 167 et

- L'annulation de la délibération en date du 29 octobre 2020
- L'annulation de la délibération en date du 23 juin 2022

Vote 19 Pour

6 – Mise en location des garages de l'immeuble de la Poste

La commune dispose de neuf emplacements de parkings couverts sous l'immeuble de la Poste. Deux sont réservés au service de la Poste et à un propriétaire d'appartement, et le reste n'est pas utilisé par les locataires. Il est donc proposé la mise en location des parkings, pour un montant de 25 € par mois.

Vote 19 Pour

7 – Recrutement en contrat aidé- Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le parcours emploi compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le maire propose à l'assemblée de créer un poste dans le service des espaces verts à compter du 1er janvier 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Ce contrat établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine, avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Vote 19 Pour

8 – Convention médecine de prévention du centre de gestion de la Vienne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Gençay adhère depuis le 1er janvier 2020 au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne. Cette convention prend fin le 31 décembre 2022 et il convient de se prononcer pour le renouvellement de la convention d'adhésion pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2023, au même montant.

Vote 19 Pour

9 – Décisions du Maire

- Virement de crédits effectués

Stores de la salle de conseil

Fonctionnement Dépenses		Recettes
21351 (021) 1069 –	2 188,66€	21351 (021) – 1103 -Bâtiments Publics 2 188,66€

Aménagement voie piétonne Chemin de la Mare et celui des Quatre Croisés

Investissement Dépenses		Recettes	
21351 (021) 1063 – Ecole	1 991,75€	21351 (021) – 1098 – Voiries Accessibilité	1 991,75€

Voirie Rue de la Sallée

Investissement Dépenses		Recettes	
21351 (021) 1063 – Bâtiment public	14039,41€	21351 (021) – 1098 – Installations Voiries	14039,41€

- Contre escarpe des douves du château.

François BOCK indique que des dépenses imprévues doivent être réalisées sur le mur de soutènement situé en contrebas des écoles.

Dans le cadre du diagnostic du mur de contrescarpe du château de Gençay, appartenant à l'Eurl Château de Gençay, il a été constaté par Le BE associés, l'état alarmant des murs de soutènement des parcelles AE 24 et 167, au droit de l'école. Les fortes variations climatiques (sécheresses et pluies) sont à l'origine du gonflement du mur de soutien.

Devant le risque d'effondrement d'une partie de ces murs, un arrêté a été immédiatement pris par la commune pour sécuriser sans délai les zones critiques en attendant la mise en place d'étais ainsi qu'un périmètre de sécurité dans les locaux de l'école maternelle.

Une étude diagnostic structure des murs de soutènement est en cours afin de réaliser les travaux de restauration qui auront été identifiés dans l'étude.

Les honoraires sont de 4 453,26 €.

10 – Achat de l'immeuble « La Roseraie »

La commune de Gençay se propose d'acquérir auprès de la SCI EURO 2002, l'immeuble appelé « LA ROSERAIE », sis au 7, place du marché, cadastré AI201, moyennant le prix principal de 150 000€ sans les frais d'acte.

Le gérant de la SCI EURO 2002, souhaite que le nom de « la Roseraie » soit maintenu au-delà de la vente.

L'achat de cet immeuble sera réalisé auprès de l'étude de Me Dominique Favreau.

Cet immeuble situé en plein centre de Gençay sera restauré afin d'accueillir des commerces au rez-de-chaussée ; les étages comportent des appartements qui seront également rénovés en vue de leur location.

Vote 19 Pour

11 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021 – Eau et assainissement

Monsieur le Maire fait la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021 de Eaux de Vienne.

Le périmètre de compétence s'est étendu à certaines communes du nord de Grand Poitiers, portant le nombre d'abonnés à 164 613.

Les prix évoluent de 2,33 % en moyenne.

Le taux de conformité des eaux atteint 92 % en 2021.

Au fil des fuites détectées, le syndicat poursuit le renouvellement des réseaux afin de diminuer la perte de volume (1,2 m³ par jour).

En matière d'assainissement, le taux de conformité des installations à 94,2 %,

Le taux des impayés en constante augmentation reste préoccupant.

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport lui a bien été présenté.

12 – Informations diverses

➤ Petites Villes de Demain (PVD)

Deux réunions publiques ont eu lieu les 15 et 16 novembre pour le projet de Petites Villes de Demain.

La première était à l'attention des habitants de la commune : les personnes présentes ont pu apporter leur contribution dans le cadre de l'organisation d'ateliers.

La seconde réunion a regroupé les commerçants de la commune, également contributeurs au projet.

➤ Projet ADMR

La commission développement de l'association ADMR, présidé par Omar M'BAYE, a un projet « Focus habiter autrement », avec la création de logements à destination des seniors, sur le terrain jouxtant les bureaux de l'ADMR Gençay, Route de Confolens. Ces logements seront constitués d'une pièce, une chambre, salle de bain et sanitaires attenants ; un espace de vie central comprenant une salle commune, un bureau et des sanitaires sera créé.

Une première estimation de 1 446 000 € a été effectuée pour la construction de 8 logements, la réhabilitation de la salle commune et les aménagements extérieurs.

Ce projet s'inscrit également dans le projet de PVD.

➤ Visite du Préfet du 10 novembre

François BOCK fait part au conseil de la visite effectué par monsieur le Préfet de la Vienne le 10 novembre dernier. Une visite du château lui a permis de voir les désordres sur la contre escarpe.

Les projets autour de l'allée de la Roseraie lui ont été présentés.

Le Directeur de QIMA a présenté l'activité de Bio-Alternative lors de la visite de ses locaux.

La visite de l'EHPAD a permis de faire le point sur les travaux de rénovation nécessaires ; à ce sujet, le Préfet a rappelé que des subventions pourraient être attribuées.

13 – Questions diverses

- Point sur les locations et recettes communales impayées : ces sommes sont provisionnées au budget pour un montant relativement important. Depuis la réorganisation de ses services, il est constaté que le Trésor Public n'assure pas un bon recouvrement des créances ; avec le changement des agents en poste, la mairie n'a plus de correspondant.

Sophie Vergnaud rappelle que le correspondant de la DGFIP est madame BAILLEUL, Conseillère aux décideurs locaux.

- Une date sera fixée en fonction du calendrier pour la présentation des vœux du maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 janvier 2023

Sophie VERGNAUD